



FINANCE DE POINTE

Les nouvelles technologies vont remodeler le secteur des services financiers

Tommaso Mancini Griffoli

Les premières automobiles n'étaient ni plus ni moins que des calèches harnachées de moteurs. Il a fallu attendre des années pour que des pionniers comme Henry Ford conçoivent un véhicule adapté. Avec le recul, ces premières machines semblent en équilibre précaire entre deux époques. Mais ces hybrides sont typiques des périodes de rapide progrès technologique, lorsque les produits et services finaux ne sont pas encore aboutis.

Aujourd'hui, les services financiers se trouvent précisément dans cette phase de transition. D'un côté, le paiement de factures en ligne est rapide,

facile et gratuit. De l'autre, les transactions transfrontalières restent onéreuses, chronophages et fastidieuses. Cependant, les pionniers aux commandes de nouvelles technologies adaptées au secteur financier — la fintech — promettent de propulser définitivement l'industrie financière dans l'ère numérique, au même titre que des éclaireurs ont révolutionné les télécommunications, les médias et la photographie.

Les consommateurs, aussi bien les particuliers à la recherche de prêts immobiliers que les sociétés payant leurs intrants étrangers, bénéficient de services plus rapides, moins chers et plus fiables. De nouveaux

acteurs entrent dans l'industrie des services. Quant aux historiques, ils se retrouvent face à la pression de la concurrence, qui les pousse à prendre ce virage sous peine de disparaître. Les autorités doivent adapter les réglementations ou en concevoir de nouvelles, elles qui doivent renforcer la stabilité financière et lutter contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Il est question d'exploiter les bienfaits de la fintech et d'en réduire les risques sans museler l'innovation, ce qui exige une coopération internationale. Parmi les autres points à étudier (non traités ici), citons l'impact de la fintech sur l'accès aux services financiers dans les zones pauvres et reculées, ainsi que son effet sur la transmission de la politique monétaire.

La fintech englobe un large éventail d'innovations : intelligence artificielle (IA), biométrie, cryptage, informatique en nuage et technologie des registres distribués, ou chaînes de blocs — à la base de monnaies virtuelles comme le bitcoin. La technologie a déjà exercé un fort impact sur les services financiers. Les premiers distributeurs automatiques sont apparus à la fin des années 60, et la banque en ligne s'est généralisée dans les zones couvertes par l'Internet à haut débit.

Mais, aujourd'hui, la cadence s'emballe. Cela tient notamment au fait que les technologies ont elles-mêmes connu des progrès significatifs. IBM indique ainsi que 90 % des données disponibles aujourd'hui ont été générées au cours des deux dernières années. En mai 2017, un programme d'intelligence artificielle a battu un grand maître chinois du jeu de Go, alors que nombre d'observateurs pensaient que ce tournant n'interviendrait que dans plusieurs décennies.

Plus important encore, les innovations de fintech sont complémentaires, à savoir que les progrès d'une technologie bénéficient à d'autres et ouvrent la porte à de nouvelles applications. Combinée à l'explosion des données disponibles, l'IA pourrait ainsi automatiser les évaluations de solvabilité, permettant aux particuliers et aux entreprises d'obtenir des taux d'intérêt plus en rapport avec leurs capacités de remboursement. Les contrats intelligents, qui s'appuient sur la technologie de cryptage et l'IA, pourraient automatiser la vente d'actifs en fonction de conditions de marché prédéfinies, ce qui renforcerait l'efficacité du marché.

Les investisseurs croient à la réussite des nouvelles technologies. Selon KPMG, l'investissement total dans les sociétés de fintech a grimpé de 9 à 25 milliards de dollars entre 2010 et 2016. Les valorisations boursières

des sociétés de fintech ont quadruplé au cours de la décennie qui a suivi la crise financière, surperformant les autres acteurs financiers. Parallèlement, le grand public s'est pris au jeu, si l'on en juge par la fréquence des recherches en ligne liées à la fintech.

Pour mesurer la métamorphose que la fintech pourrait opérer sur le secteur, il faut se pencher sur les raisons de l'existence de ses acteurs. La plupart d'entre eux, qu'il s'agisse de banques, de sociétés de messagerie interbancaire ou de correspondants bancaires, sont des intermédiaires. Placés entre les contreparties, ils facilitent les transactions. Ils fournissent des informations sur les contreparties, les contrôlent et aident à ventiler les frais fixes des transactions, notamment le coût des technologies de l'information et de la conformité réglementaire.

Les nouvelles technologies empiètent sur leurs platebandes. Par exemple, le coût des procédures de vigilance à l'égard de la clientèle pourrait être abaissé en mettant à disposition des régulateurs des registres

Les innovations de fintech sont complémentaires, à savoir que les progrès d'une technologie bénéficient à d'autres.

d'informations standardisées sur les clients et leurs identités numériques. Elles pourraient également fournir davantage d'informations sur les contreparties, comme dans l'exemple précédemment cité sur l'évaluation de solvabilité. Dans les deux cas, les intermédiaires deviendraient superflus.

Les acteurs qui resteront — et ils seront nombreux — devront vraisemblablement repenser leur organisation. L'enjeu tournera essentiellement autour de la détention et l'accès aux données clients, secteur dans lequel les grandes institutions financières consacrent de gros investissements (exemple : solvabilité et historique de transactions). Ces données les aident à offrir des services personnalisés, qu'il s'agisse de paiements, de crédits ou de conseils en investissement. De quoi asseoir le modèle de banque tout-en-un offrant une large palette de services financiers.

Toutefois, le volume de nouvelles données et ceux qui les détiennent pourraient modifier ce modèle. Les utilisateurs finaux pourraient devenir les propriétaires des données qu'ils génèrent lors de leurs





transactions et de leurs démarches commerciales. Ils seraient alors bien plus libres de changer de fournisseurs de services financiers et d'utiliser les services de multiples prestataires. Autre scénario possible : l'entrée en piste de nouveaux acteurs. Les réseaux sociaux, les grands groupes de commerce en ligne, les sociétés de divertissement en ligne et les fournisseurs d'accès à Internet détiennent de plus en plus de données sur nos habitudes et préférences, mais aussi, dans une certaine mesure, sur notre richesse et nos transactions. Concluront-ils des partenariats avec les acteurs existants ou se lanceront-ils seuls? Difficile à dire, mais ils détiennent de sérieux atouts.

Les barrières à l'entrée vont également évoluer. La baisse des coûts des services financiers suite à l'automatisation des tâches de back-office devrait encourager les nouveaux candidats.

Cependant, certaines caractéristiques du secteur financier vont rester favorables à un nombre restreint de grandes entités, pas nécessairement celles opérant aujourd'hui. La confiance est fondamentale. Sans elle, les clients ne confieront jamais leur argent, leurs instructions et leurs données personnelles. Ils tiennent encore à la sécurité et la stabilité, malgré les performances supérieures des réseaux, des marchés et des algorithmes. Or la construction d'une relation de confiance coûte cher, souvent très cher. Les investissements dans la notoriété, la sécurité et la stabilité des technologies de l'information, et la conformité réglementaire peuvent dissuader.

Les effets de réseau vont également peser. Comme ailleurs, la possibilité de se connecter avec d'autres membres est précieuse. Par exemple, une carte de crédit sera d'autant plus attractive que son réseau de paiement est étendu. Mais les nouveaux entrants

auront du mal à attirer des clients s'ils sont exclus des réseaux existants. La réglementation pourra les aider en autorisant une certaine interopérabilité entre réseaux, comme dans la téléphonie mobile.

La fintech pose également de nombreuses problématiques aux régulateurs, dont la mission consiste à étayer la stabilité financière, à protéger les consommateurs et à éviter les monopoles.

Prenez les algorithmes ou l'apprentissage automatique. En s'appuyant dessus pour négocier leurs actifs, les investisseurs s'exposent à un comportement grégaire des acheteurs et des vendeurs qui amplifiera les fluctuations de prix. Ces outils pourraient également être victimes de dysfonctionnements ou de cyberattaques, autant d'incidents mettant en péril la stabilité financière. Les régulateurs devront-ils se muer en ingénieurs informatiques capables de vérifier les codes sous-jacents des algorithmes?

Protection des données clients

La protection des données clients constitue un autre point d'achoppement. Les nouvelles technologies comme la biométrie devraient théoriquement améliorer la sécurité en remplaçant des mots de passe vulnérables par des caractéristiques humaines uniques, comme les empreintes digitales ou rétiniennes. Pourtant, cette approche présente de nouveaux risques : un scan rétinien vulnérable ne peut être modifié comme un mot de passe. Le *Wall Street Journal* rapporte d'ailleurs que Citigroup a abandonné son projet d'utiliser la vérification biométrique d'identité aux distributeurs. De nouvelles approches sont à l'étude.

Les gros volumes de données disponibles exigent également de trouver le juste milieu entre confidentialité et transparence. De nouvelles règles pourraient s'imposer afin de protéger la confidentialité des consommateurs contre les cyberattaques. Les régulateurs doivent également lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en particulier au niveau des monnaies virtuelles, qui peuvent masquer l'identité des parties des transactions. Se posent ici des questions quant au type et au mode d'utilisation des données dans la personnalisation des services. Les institutions financières peuvent-elles imposer des taux hypothécaires supérieurs aux personnes vivant dans les quartiers défavorisés, achetant de l'alcool ou écoutant la «mauvaise» musique? N'existe-t-il pas un risque d'accroître les inégalités au lieu de les atténuer?

L'entrée de sociétés comme Apple dans la fintech a brouillé la définition traditionnelle du fournisseur de services financiers. Les régulateurs pourraient se concentrer sur des activités plutôt que sur des entités bien définies. Cependant, cela peut se révéler complexe si la nature des entités impliquées évolue sans cesse. À quelle porte les régulateurs devront-ils toquer pour contrôler les pratiques commerciales? Devront-ils attendre des dépôts de plaintes pour découvrir l'existence de nouvelles institutions? Des technologies seront-elles inventées pour faciliter la vérification automatique des activités et offres de services en ligne?

Enfin, même bien conçu, un système de réglementation national a besoin d'une coopération internationale pour rester efficace. La technologie n'ayant aucune frontière, de nombreux services peuvent facilement migrer vers des juridictions moins contraignantes. Une harmonisation des cadres de réglementation nationaux contribuerait à niveler les disparités et à faciliter l'adoption de nouvelles technologies à l'échelle mondiale.

Une récente étude du FMI intitulée «Fintech and Financial Services: Initial Considerations» s'intéresse de plus près aux paiements transfrontaliers. Compte tenu des difficultés et des frais qu'implique l'envoi d'argent à l'étranger, ce domaine semble prêt pour un grand chamboulement. Ces écueils reflètent, dans une certaine mesure, les limites de la technologie existante. En l'absence d'une banque centrale internationale, la plupart des paiements sont compensés et réglés par des correspondants bancaires privés, qui engagent des frais mais bénéficient aussi d'une puissance de marché significative. Cependant, certaines sociétés de fintech se font une place. Selon Reuters, l'une d'entre elles a même obtenu une licence paneuropéenne qui lui permet de traiter des paiements transfrontaliers directement pour ses clients professionnels.

Ce sont les jetons électroniques qui pourraient exercer le plus gros impact sur la structure et la réglementation des marchés. En remplaçant les données personnelles sensibles par une chaîne de chiffres unique, ils pourraient supplanter le laborieux système de comptabilité utilisé par les banques pour traiter les transactions électroniques, lequel nécessite de coûteux services (vérification d'identité; gestion des comptes, des liquidités et des risques; compensation et règlement).

Pour l'heure, les espèces sont la seule alternative, mais leur simplicité est contrebalancée par

les risques de perte ou de vol. La donne pourrait changer avec l'introduction des jetons électroniques, transférables facilement et en toute sécurité quelle que soit la distance. Les jetons peuvent être émis par des institutions privées et pourraient même l'être par des banques centrales (la monnaie serait davantage numérique que virtuelle). Lors d'un échange, la transaction est vérifiée par

Même bien conçu, un système de réglementation national a besoin d'une coopération internationale pour rester efficace.

un réseau, puis diffusée par celui-ci, avec ou sans informations sur les parties impliquées. Les jetons éliminent la possibilité de double dépense (ne pas signaler un paiement afin d'en effectuer un autre avec les mêmes fonds), et ils renforcent la stabilité et la sûreté du système.

Les réseaux d'échange de jetons pourraient court-circuiter les grandes banques commerciales et supprimer le besoin de services de messagerie interbancaire séparés. De la même manière que l'e-mail a gommé les frontières, les jetons pourraient radicalement simplifier les paiements transfrontaliers.

Ces réseaux pourraient rester au point mort. Question de confiance, tout d'abord. Les utilisateurs oseront-ils confier leurs économies à de nouveaux fournisseurs de portefeuilles numériques? Si le transfert et le stockage de jetons sont relativement sûrs, le système reste exposé à la fraude. La valeur des jetons restera-t-elle stable sur la durée, par rapport à la monnaie fiduciaire émise par les États? Pour l'instant, cela ne semble pas être le cas, mais des solutions sont à l'étude. Et puis tous les États n'offrent pas de solides garanties de stabilité monétaire.

D'ici une décennie ou deux, les observateurs considéreront probablement que nos services financiers actuels se trouvaient dans une pataude phase de transition vite surmontée. **FD**

TOMMASO MANCINI GRIFFOLI est chef de division adjoint au Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI et coauteur d'une récente note de discussion des services du FMI intitulée «Fintech and Financial Services: Initial Considerations», sur laquelle cet article est basé.